



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Région
Hauts-de-France**

Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement
Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Comité régional de l'habitat et de l'hébergement 29 mars 2024

Ordre du jour

1. Discours introductifs
La planification écologique
2. Actualités du secteur de l'hébergement et de l'accès au logement
3. Aides à la pierre : bilans 2023 et programmations 2024

1 – Propos introductifs

Bertrand GAUME
Préfet des Hauts-de-France

1 – Propos introductifs

Arnaud DECAGNY

Vice-président du Conseil régional

en charge de la politique de la ville, du logement,
de la rénovation urbaine et de l'apprentissage

1 – Propos introductifs

Julien LABIT

Directeur de la DREAL

1 – La planification écologique

Territorialisation de la planification écologique

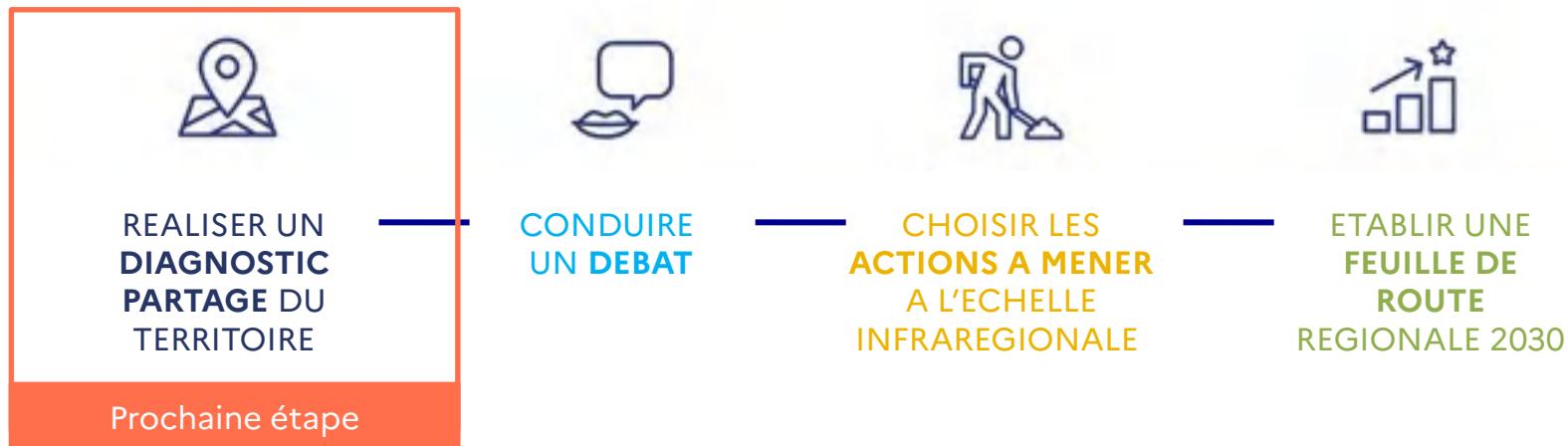


1 – Caractère de la démarche


- **Répondre à l'urgence** : rectifier la trajectoire d'ici 2030. Le calendrier est donc serré.
- **Ce n'est pas de la planification classique, mais une planification au sens « plan d'actions » concrètes.** On ne touche pas aux SRADDET, PCAET, SCOT etc.
- **Il s'agit bien de traiter du volet décarbonation et du volet biodiversité.**
- **On valorisera les dynamiques existantes sur le territoire, on veillera à articuler les démarches en cours. C'est un cadre de coordination de l'action.**
- **C'est très opérationnel** : recensement des projets partis, évaluation de la trajectoire économie de MteqCO₂, identification des projets nouveaux...
- **C'est une démarche itérative** : on révise tous les ans, on implémente de nouveaux considérants au fur et à mesure que les lois-cadres sont adoptées, on révise la trajectoire.

1 – La COP régionale commence par un temps-clé de diagnostic du territoire

Les 4 étapes d'une COP régionale :



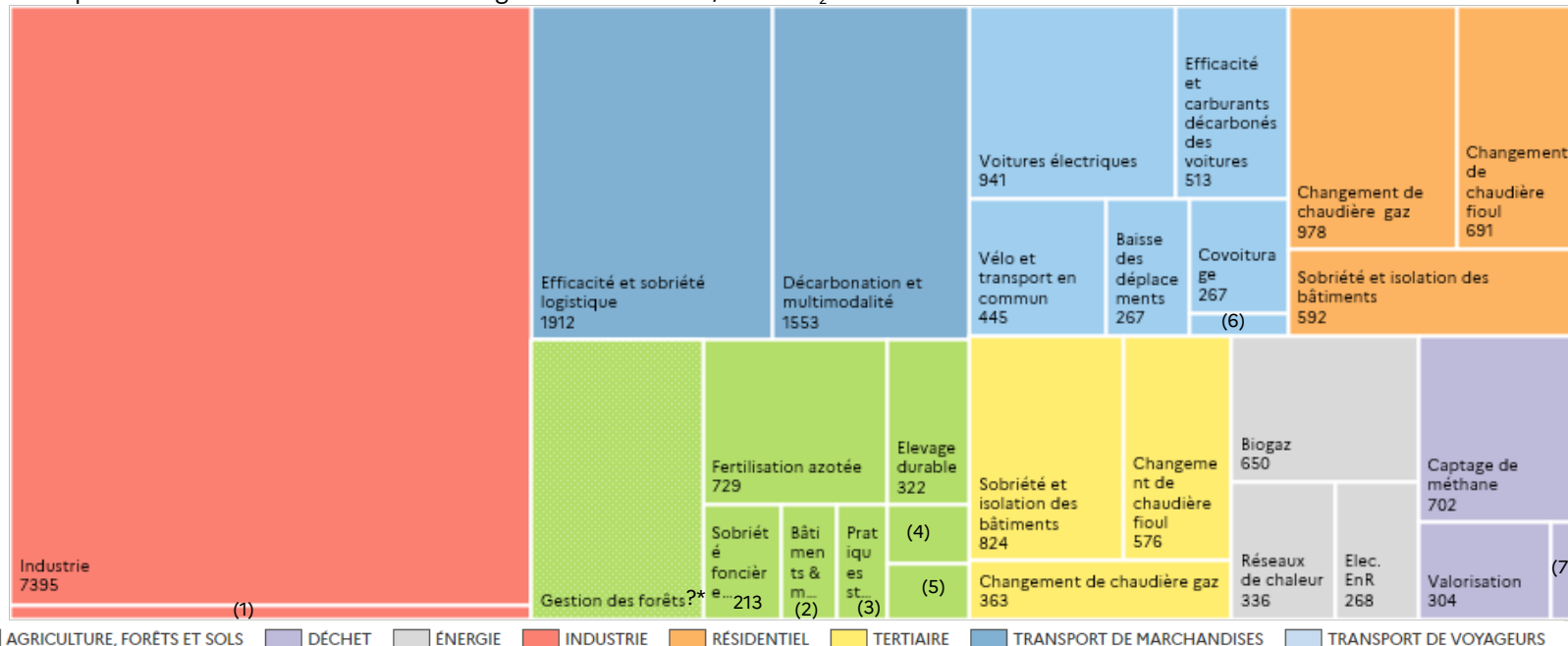
1 – Territorialisation de la planification écologique en Hauts-de-France



1	Tenue de la COP régionale	6 décembre 2023
2	Contributions au diagnostic Réunions de présentation dans le département Réunions de présentation dans les instances de gouvernance thématiques	Jusqu'au 26 janvier 2024 Étendu à mi-février pour les derniers questionnaires
3	Consolidation du diagnostic Analyse des questionnaires remontés par les EPCI et collectivités Dynamiques de projets grâce aux données des opérateurs et agences de l'État Examen des trajectoires par levier	Mars 2024
4	Présentation du diagnostic dans le cadre d'un webinaire	19 avril 2024
5	Organisation de débats par groupes de leviers 6 groupes de travail (minimum) réunis en visio de 2 * 2 heures	Semaines 19 et 21 (mai 2024)
6	Organisation de débats dans les territoires Au moins une réunion par département	Juin - début juillet 2024
7	Synthèse et rédaction de la feuille de route	Été 2024

1 – Panorama des leviers de décarbonation en Hauts-de-France

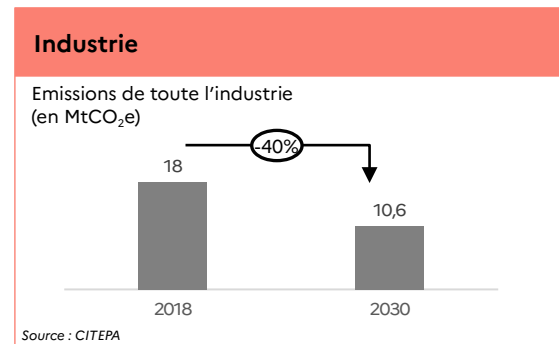
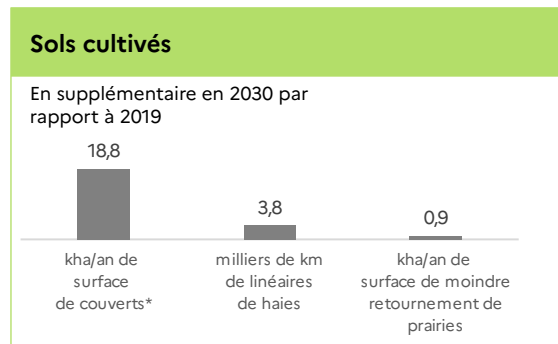
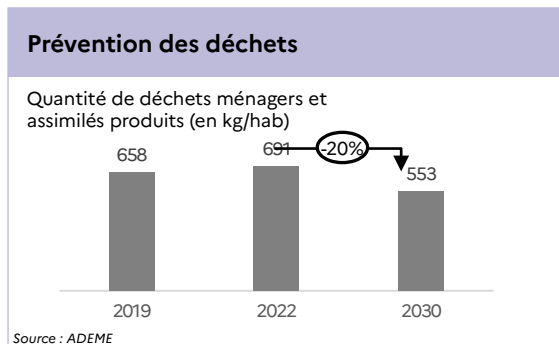
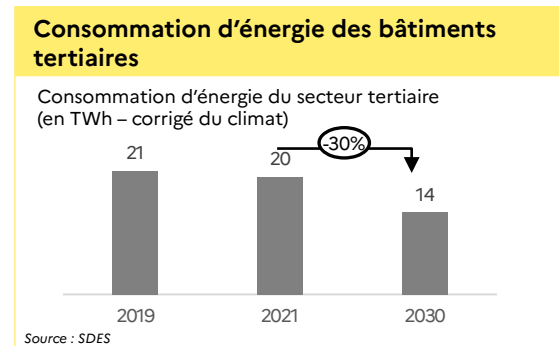
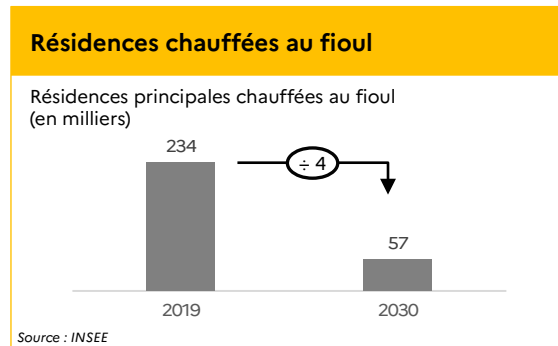
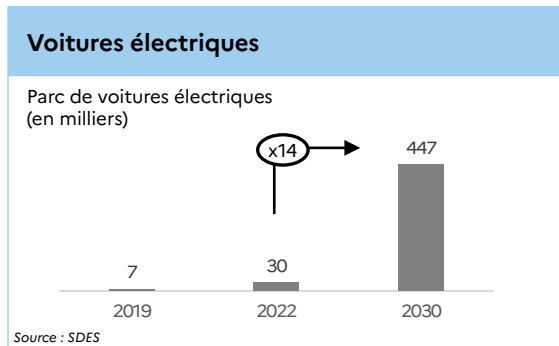
Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030



(1) Produits bois : 174 ktCO₂e. (2) Bâtiments & machines : 151 ktCO₂e. (3) Pratiques stockantes : 134 ktCO₂e. (4) Gestion des haies : 113 ktCO₂e. (5) Gestion des prairies: 108 ktCO₂e.
 (6) Bus et cars décarbonés : 53 ktCO₂e. (7) Prévention des déchets: 60 ktCO₂e.

*Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

1 – Quelques illustrations concrètes de ce que cela représente pour les Hauts-de-France



*Considérant, à titre illustratif, que tout le levier « Pratiques stockantes » est atteint via la mise en place de couverts végétaux

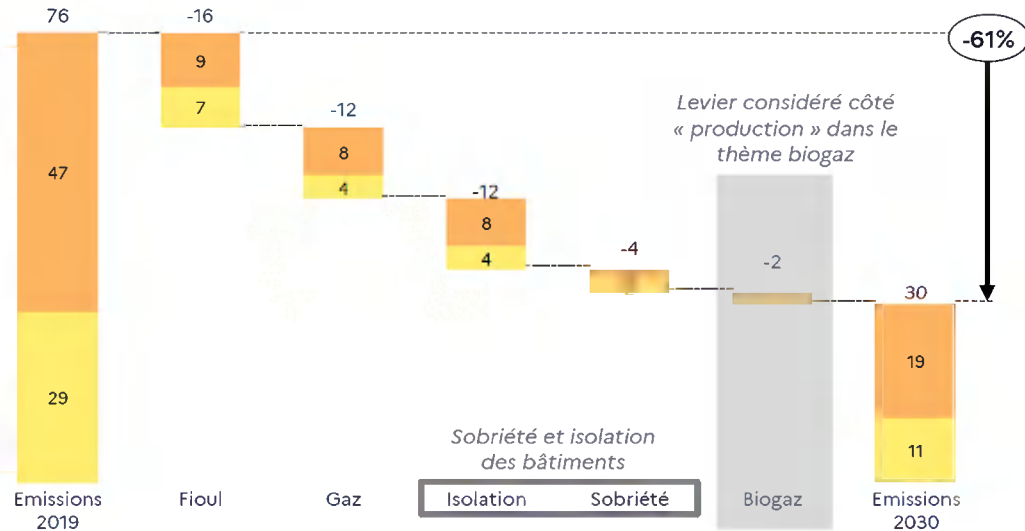
1 – Planification écologique

Zoom sur certains leviers

Bâtiment
(résidentiel &
tertiaire)

Les leviers résidentiel & tertiaire concernent les émissions directes de tous les bâtiments

Emissions annuelles nationales de GES – secteur bâtiment (en MtCO₂e)



Emission directe : émissions de gaz à effet de serre directement (scope 1) liées à aux consommations d'énergie pendant la phase d'exploitation des bâtiments (gaz, fioul...)

Ne sont donc pas considérées les émissions indirectes issues de :

- La production d'énergie (scope 2) : la consommation d'électricité ou de chaud/froid via les réseaux urbains - Ces émissions sont comptabilisées dans le thème énergie
- La fabrication des matériaux de construction / rénovation et équipements (scope 3) – Ces émissions sont comptabilisées dans le thème industrie
- L'artificialisation – Ces émissions sont comptabilisées dans le thème sobriété foncière

Les émissions liées aux fluides frigorigènes (gaz HFC¹) ne sont pas comptabilisées à date, mais le seront dans le cadre des prochains travaux de la SNBC.

Pour plus d'informations sur la planification écologique dans les bâtiments

Résidentiel

Tertiaire

Source : CITEPA, SGPE

1. Gaz réfrigérants hydrofluorocarbonés qui contribuent très significativement à l'effet de serre.

Bâtiment
(résidentiel &
tertiaire)

Levier : Sobriété et isolation des bâtiments Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

Description du levier

Définition : le levier porte sur les efforts de baisse de la conso. énergétique (kWh) par m²

- Sobriété : réduction du chauffage ou de l'éclairage
- Isolation : gestes permettant d'améliorer la performance énergétique du bâtiment à température égale

Enjeu : essentiellement sur le chauffage, représentant ~80% de la consommation énergétique des bâtiments

- Sobriété : une différence de 1° permet une économie d'énergie d'environ 7%
- Isolation : il existe un rapport (théorique) de 1 à 9 entre la consommation d'un bâtiment classé A et une passoire thermique

Note : les bâtiments publics représentent 47% des émissions du tertiaire (8% Etat, 39% CT)

Cible nationale et implications

Constat :

- Sobriété : L'hiver 2022-23, la consommation d'électricité a baissé de 9% hors effet météo sous l'effet des appels à la sobriété (source : RTE)
- Isolation : La consommation d'énergie finale des logements hors effet météo baisse de façon stable depuis 2015 de -0,3%/an (source : SDES/CEREN)

Cible 2030 :

- Sobriété : **19°** de température de consigne
- Résidentiel : **500k/an rénovations performantes** accompagnées² 10x plus qu'aujourd'hui (et 200k en 2024)
- Tertiaire : **-40% de conso. énergétique** par rapport à 2010 (objectif du décret tertiaire¹)

Solutions :

- Sobriété : baisse / pilotage du chauffage, de l'eau chaude sanitaire...
- Isolation : cf. page suivante

Clé de répartition territo.

Résidentiel

Clé de répartition : Consommation finale du secteur résidentiel

Source régionale :

CGDD / SDES – [Lien](#)

Source départementale :

CGDD / SDES – [Lien](#)

Tertiaire

Clé de répartition : Consommation finale du secteur tertiaire

Source régionale :

CGDD / SDES – [Lien](#)

Source départementale :

CGDD / SDES – [Lien](#)

Bâtiment
(résidentiel &
tertiaire)

Levier : Suppression progressive des chaudières au fioul

Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

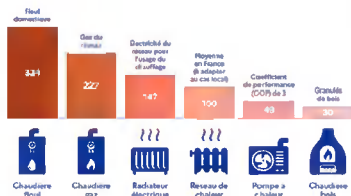
Description du levier

Définition : le levier porte sur la suppression progressive des chaudières au fioul dans les bâtiments

Enjeu (2019) : le fioul représente

- 12% de la consommation énergétique du secteur résidentiel et tertiaire
- ... et le mode de chauffage le plus émetteur (3x plus que la moyenne)

Les émissions de gaz à effet de serre selon le mode de chauffage
En gCO₂e pour 100Wh de chauffage



Cible nationale et implications

Constat : au rythme actuel de suppression des chaudières, il faudrait 20 ans pour le résidentiel et 40 ans pour le tertiaire pour sortir du fioul

Cible 2030 : supprimer 75% des chauffages fioul d'ici 2030, soit :

- Résidentiel : remplacement de 300k chaudières par an (vs. 130k en 2022)
- Tertiaire : remplacement de 2% du parc par an (vs. 0,3% en 2022)

Solutions :

- Pompe à chaleur (yc. Hybride et géothermique) possible sur 85% du territoire
- Réseau de chaleur urbain, notamment en collectif et tertiaire
- Chauffage biomasse

Clé de répartition territorialisation

Résidentiel

Clé de répartition : Nombre de logements chauffés au fioul (résidences principales)

Sources régionale et départementale : INSEE – [Lien](#)

Tertiaire

Clé de répartition : Consommation de produits pétroliers dans le tertiaire

Source régionale :

CGDD / SDIS – [Lien](#)

Source départementale :

CGDD / SDIS – [Lien](#)

Bâtiment
(résidentiel &
tertiaire)

Levier : Changement de chaudière à gaz

Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

Description du levier

Définition : le levier porte sur la baisse progressive des chaudières à gaz dans les bâtiments

Enjeu (2019) : le gaz représente

- 28% de la consommation énergétique du secteur résidentiel et tertiaire
- ... et un mode de chauffage fortement émetteur (2x plus que la moyenne)

Les émissions de gaz à effet de serre selon le mode de chauffage
En gCO₂ pour 1kWh de chauffage



Cible nationale et implications

Constat : le remplacement tendanciel du parc par des chaudières très haute performance ne permettrait d'atteindre qu'1/3 de la cible 2030

Cible 2030 : supprimer 20% des chauffages gaz d'ici 2030, soit :

- Résidentiel : remplacement de 390k chaudières par an (vs. 83k en 2022)
- Tertiaire : remplacement de 2% du parc par an (vs. 0,2% en 2022)

Solutions :

- Pompe à chaleur (yc. Hybride et géothermique) possible sur 85% du territoire
- Réseau de chaleur urbain, notamment en collectif et tertiaire
- Chauffage biomasse

Clé de répartition territorialisation

Résidentiel

Clé de répartition : Nombre de logements chauffés au gaz (résidences principales)

Sources régionale et départementale : INSEE – [Lien](#)

Tertiaire

Clé de répartition : Consommation de gaz dans le tertiaire

Source régionale :

CGDD / SDES – [Lien](#)

Source départementale :

CGDD / SDES – [Lien](#)

Note : Le verdissement progressif du gaz ne remet pas en cause ce constat, d'autant qu'à long terme la contrainte sur les ressources biomasse conduira à allouer le gaz renouvelable à des secteurs plus difficiles à décarboner

1 – La région présente un enjeu fort de décarbonation des modes de chauffage, notamment le gaz

Région	Résidences principales	Dont celles...			
		... chauffées au fioul		... chauffées à l'électricité	... chauffées au gaz de ville ou de réseau
	Nombre	Nombre	% de l'ensemble des résidences principales	% de l'ensemble des résidences principales	% de l'ensemble des résidences principales
Bourgogne-Franche-Comté	1 299 484	202 014	15,5	21,4	34,3
Grand Est	2 498 232	367 380	14,7	21,3	43,2
Bretagne	1 549 542	220 770	14,2	37,0	27,3
Normandie	1 500 917	193 342	12,9	33,7	30,6
Auvergne-Rhône-Alpes	3 606 379	464 401	12,9	29,8	35,4
Centre-Val de Loire	1 167 463	131 503	11,3	33,6	33,0
Nouvelle-Aquitaine	2 822 186	296 449	10,5	37,8	30,1
Pays de la Loire	1 695 106	174 146	10,3	38,1	31,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 331 480	220 745	9,5	50,4	26,2
Occitanie	2 761 398	254 955	9,2	46,6	26,6
Hauts-de-France	2 561 385	234 175	9,1	25,3	50,0
Île-de-France	5 256 723	288 378	5,5	33,9	41,6
Corse	151 411	3 572	2,4	64,4	12,7
France métropolitaine	29 201 704	3 051 832	10,5	34,4	35,2

Source : Insee, Recensement de la population 2019

1 – Dunkerque 2030

Fabienne DECOTTIGNIES

Secrétaire générale de la préfecture du Nord

Michel DAGBERT

**Chef de projet développement du Dunkerquois
au SGAR Hauts-de-France**

Conseiller départemental du Pas-de-Calais

2 – Actualités du secteur de l'hébergement et de l'accès au logement

Serge BOUFFANGE

Directeur adjoint de la DREETS

2 – Faits marquants de l'année 2023

248,7 M € engagés et consommés (+ 13,7 M€ par rapport à 2022), dont :

- prévention des exclusions : 2,7 M € (3 M€ en 2022) ;
- veille sociale : 21,5 M€ (25,1 M€ en 2022) ;
- hébergement hors CHRS : 63,2 M€ (72,1 M€ en 2022) dont 7,1 M€ de virements vers la ligne CHRS ;
- CHRS : 101,1 M€ (87,7 M€ en 2022) ;
- logement adapté : 54,3 M€ (+ 18 % par rapport à 2022).

Parmi ces crédits, **5,5 M€** ont été consacrés aux Ukrainiens déplacés.

2 – Faits marquants de l'année 2023

- Mise en place d'un plafond régional de **13 200 places en début d'année.**
→ Obligation de gestion sous enveloppe limitative drastique :
9 M€ d'économies ont dû être réalisés sur l'hébergement (hors CHRS) et la veille sociale.

Plusieurs leviers d'économies ont été utilisés :

- excédents récurrents de certaines actions ;
- réduction des coûts, notamment des SAS littoraux ;
- fermeture nette de 755 places hôtelières.

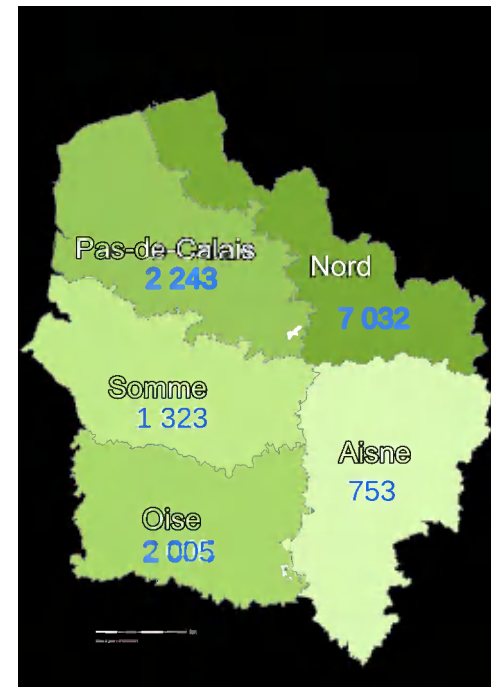
Nombre de places en valeur moyenne 2023 : **13 541 (13 767 à fin 2022).**

2 – Bilan de l'exercice 2023 : localisation des places d'hébergement dans la région

Jusqu'à 500 places dédiées en cas de vigilance météo

Places destinées aux publics les plus en difficulté :

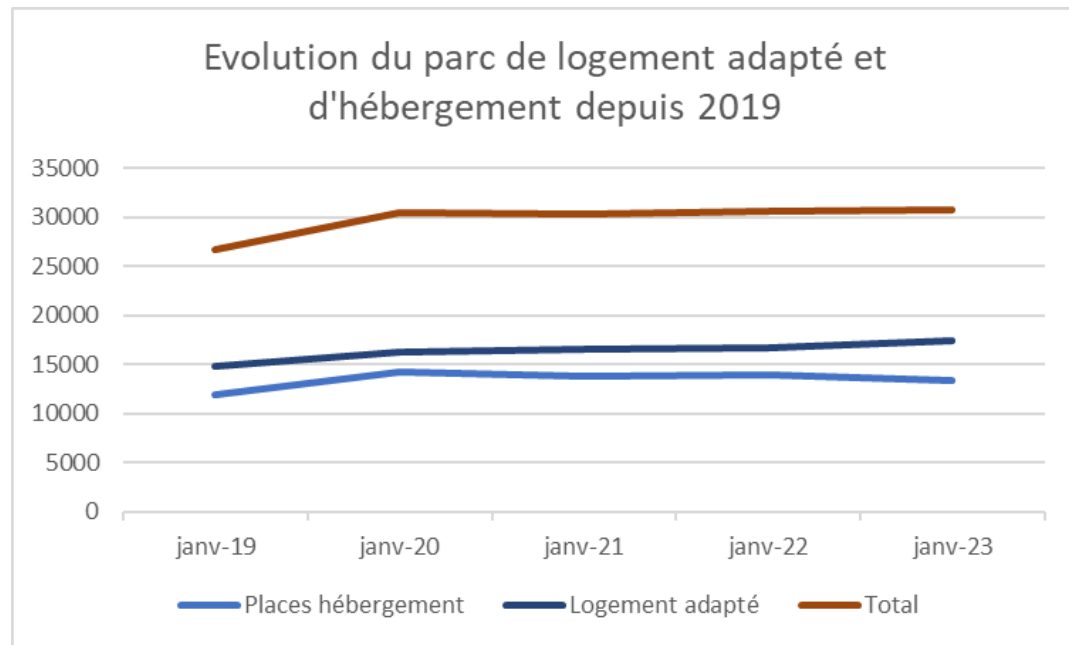
- 650 places pour les femmes victimes de violence ;
- 100 places pour les personnes en situation de grande marginalité.



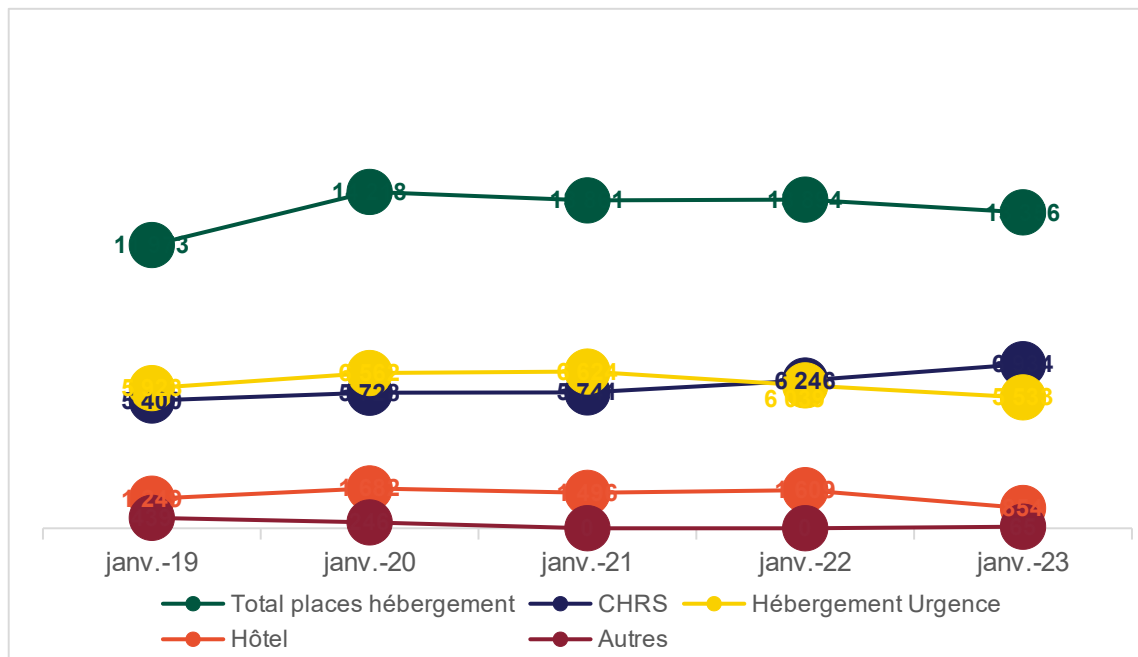
2 – Bilan de l'exercice 2023 : évolution du nombre de places d'hébergement et de logement adapté depuis 2019

Un parc global de 30 675 places à fin 2023.

En 2023, les Hauts-de-France rejoignent la moyenne nationale de % logement adapté / parc total (56 %).

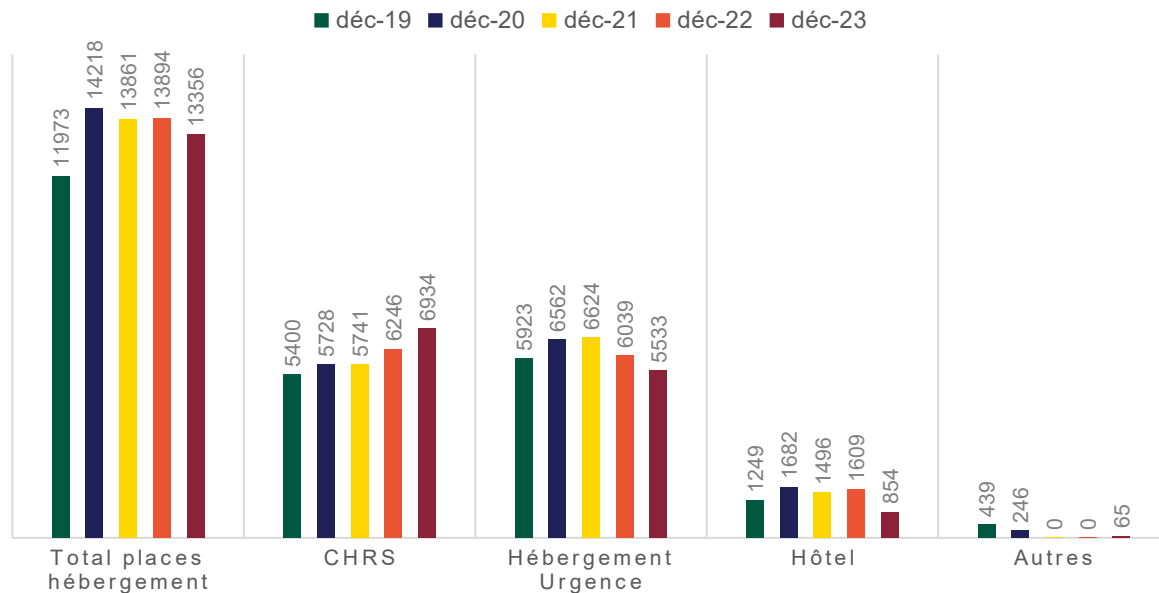


2 – Bilan de l'exercice 2023 : évolution du nombre de places d'hébergement depuis 2019



2 – Une amélioration qualitative des places d'hébergement

- Baisse du nombre de places d'hôtel et d'hébergement d'urgence.
- Hausse du nombre de places de CHRS par transformation de places subventionnées (48 % des places d'hébergement, soit le double de la moyenne nationale).



2 – Bilan de l'exercice 2023 : évolution du nombre de places de logement adapté depuis 2019



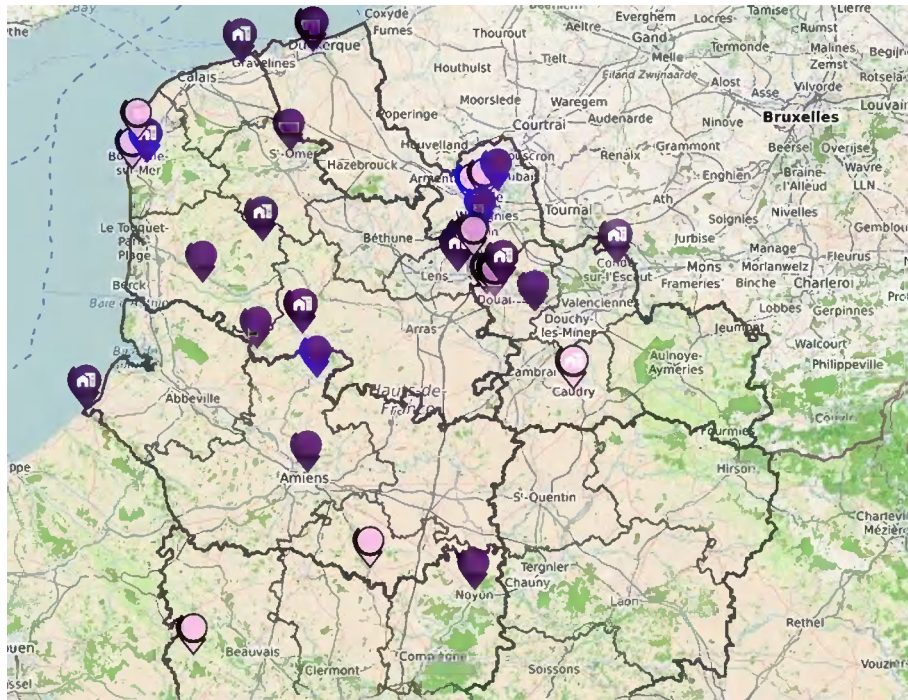
2 – Plan logement d'abord 1 et 2 : création de places en 2023 et objectifs pluriannuels

- **Intermédiation locative : 667 places** créées, soit 83 % de l'objectif annuel et 16,5 % de l'objectif pluriannuel (4 035 places à fin 2027).
- **Pensions de famille : 144 places** créées en 2023, soit 15 % de l'objectif quinquennal (959 places).
- **Résidences sociales : 95 places** créées, 6 515 places en stock. L'objectif régional est la délivrance de **1 500 PLAI** (total national de 25 000).

2 – Faits marquants de l'année 2023 : pensions de famille

- Organisation d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) conjoint DREETS / Union régionale de l'habitat (URH).
- Objectif : repérer le foncier disponible pour développer les pensions de famille.
- 31 opportunités repérées / 20 sites retenus comme étant à creuser. 12 porteurs de projet.

2 – Projets de l'AMI pensions de famille



2 – 2024 : perspectives financières

- Cible notifiée pour l'hébergement : **13 600 places en valeur moyenne annuelle.**
- Première notification de **195 M€.**
- Première décision régionale : programmation de six mensualités.
- CHRS : les crédits visant à compenser l'inflation (**2,7 M€**) seront reconduits. Une réforme de la tarification est annoncée pour 2025.

2 – 2024 : les résidences sociales

Les résidences sociales ont des statuts divers : résidences sociales classiques, foyers de jeunes travailleurs, foyers de travailleurs migrants.

Elles dépendent de différents financeurs : CAF, État, collectivités locales.

Le financement de l'État est en cours de réforme. Les modèles économiques des résidences sociales sont très divers.

Plan de travail :

- Clarification du cadre de développement en lien avec la DREAL et les DDT(M).
- Modélisation du modèle économique en lien avec l'URHAJ et l'UNAF0.
- Expérimentation de places de résidences sociales présentant un accompagnement renforcé.

2 – 2024 : l'intermédiation locative

Constat partagé des services régionaux et départementaux : difficulté à mobiliser des nouveaux logements.

Axes de travail :

- Améliorer la capacité de captation dans le parc privé.
- Assurer aux personnes logées un accès durable aux logements via les baux glissants.
- Communiquer auprès des élus.

2 – 2024 : l'observation sociale

Données de février 2024 :

- 5 000 personnes différentes ont sollicité un hébergement dans la région.
- 1 452 personnes ont obtenu une réponse positive dans le mois.

Néanmoins on constate un écart important dans la saisie sur les territoires :

Axes de travail :

- Harmoniser les pratiques régionales du SI SIAO afin de disposer de données plus robustes.
- Contribuer à la refonte du SI SIAO : travail en cours pour reclasser et requalifier l'ensembles des places vers lesquelles on peut orienter.

2 – 2024 : l'accès à l'emploi

Plusieurs orientations nationales en ce sens :

- ❖ Pour les CHRS il est demandé de :
 - s'assurer que l'accompagnement vers l'emploi et la formation mis en place est pertinent ;
 - suivre les prescriptions des parcours d'insertion par l'activité économique.

- ❖ Mise en place d'une nouvelle offre repérage inclusion qui suppose la mobilisation de tous les travailleurs sociaux en contact avec ces acteurs (article 7 de la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi).

2 – 2024 : en lien avec la prévention des expulsions

La mise en œuvre à titre expérimental du dispositif de soutien budgétaire « **Aide budget** » a pour objet de faciliter la détection la plus précoce possible des difficultés financières éprouvées par certains publics, en mobilisant de manière transversale différentes catégories d'acteurs, établissements bancaires, fournisseurs d'énergie et bailleurs sociaux.

Accord-cadre national entre les services de l'État, les fournisseurs d'énergie et les bailleurs sociaux décliné par convention au niveau local.

11 départements sont retenus, dont le département du Nord.

Principe : à partir de deux impayés de loyer, orientation vers les points conseil budget.

3 – Aides à la pierre : bilans 2023 et programmations 2024

3.1 – ANRU

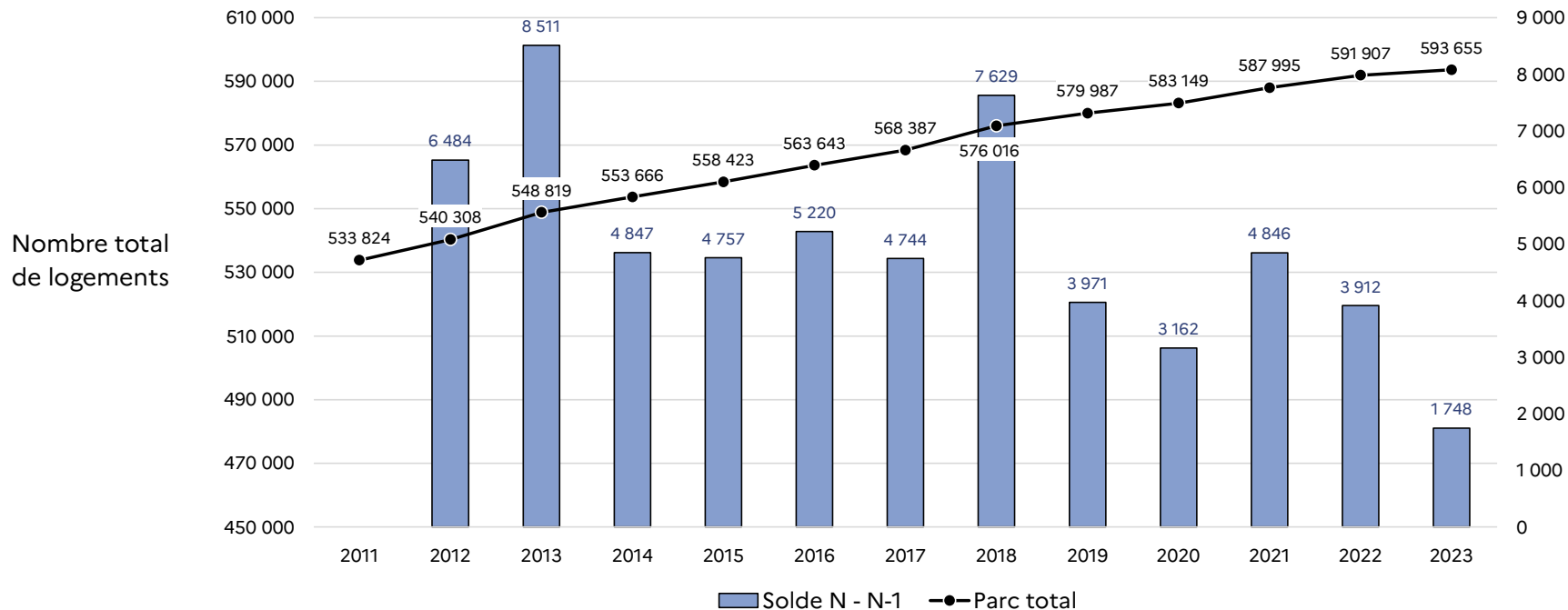
3.2 – Parc public : FNAP – ERBM

3.3 – Parc privé : Anah – France rénov'

3.4 – Région : parc social et privé

3.5 – Action Logement Services

3 – Évolution du parc social en région depuis 2011



Source : RPLS, champ SRU (hors logements non conventionnés des SEM)

3.1 – Articulation programmation du logement locatif social et reconstitution de l'offre démolie ANRU 2024

Benoît ZELLER
Directeur opérationnel

3.1 – Contexte national et enjeux

- ➔ Principes de la reconstitution de l'offre (RO) en NPNRU :
 - Reconstitution ajustée aux besoins du territoire, 1 pour 1 en zone tendue.
 - Minimum de 60 % de PLAI.
 - Localisation hors site de renouvellement urbain, sauf exception justifiée.
 - Financement par le NPNRU hors DROM (financement LBU).
 - Responsabilité du porteur de projet (EPCI / EPT) au titre de l'engagement contractuel dans le NPNRU.
- ➔ État de la programmation début 2024 :
 - 115 200 logements supprimés (106 500 LLS et 8 700 logements privés en recyclage).
 - **87 800 LLS validés en RO** (40 % PLUS – 60 % PLAI) dont 2 350 dans les DROM, à 84 % hors site des projets NPNRU.
- ➔ 50 % des opérations NPNRU engagées, une montée en puissance des projets ANRU sur les deux prochaines années.
- ➔ La date limite d'engagement est fixée à fin 2026 (dépôt dossier **juin 2026**), année avec élection municipale.
- ➔ La suite de la présentation ne traite que de la RO hors DROM, soit 85 450 logements → **50 300 LLS à engager à horizon 2026.**

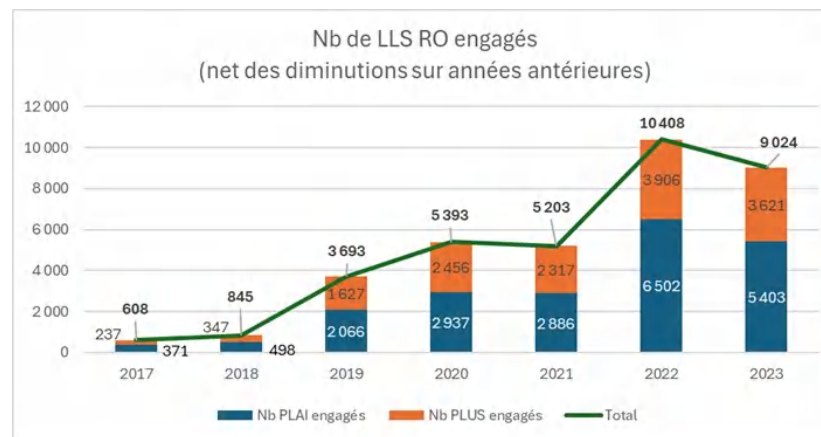
3.1 – Bilan national à fin 2023 et programmation de référence à 2026

- À fin 2023, **35 172 LLS ont été engagés** soit **41 % du total** :
- dont 30 408 hors site et 4 764 sur site ;
 - 58,7 % en PLAI ;
 - un objectif 2023 atteint à 49 % (9 024 logements sur 18 294 attendus).

⇒ **Un doublement attendu en 2024 et 2025.**

- Une programmation de référence 2024 -2026 partagée avec les DDT et qui sera fixée avec chaque EPCI / EPT porteur de projet à :
- RO hors site : 40 % en 2024, 40 % en 2025, 20 % en 2026 ;
 - RO sur site : 30 % en 2024, 30 % en 2025, 40 % en 2026.

- Soit environ **20 000 logements en 2024, 19 000 en 2025, 11 200 logements en 2026** :
- dont 41 200 hors site (foncier restant en partie à identifier) et 9 000 sur site (foncier identifié – pas d'incertitude) ;
 - à 61 % en PLAI pour atteindre l'objectif de 60 % au total.
- ⇒ **Fort enjeu d'articulation entre la reconstitution de l'offre démolie et la production de droit commun.**



3.1 – Déclinaison des enjeux pour la région Hauts-de-France

Département	Programmation validée		Cumul engagements au 31 /1 2/2023				Bilans 2022 - 2023		Programmation de référence 2024 - 2026		
	Total RO validés	Part PLAI	Total RO engagés	Taux d'engagement	Dont nombre de PLAI	Part PLAI	Total engagés 2022	Total engagés 2023	Objectif d'engagement 2024	Objectif d'engagement 2025	Objectif d'engagement 2026
02 - Aisne	283	62,5%	112	40%	77	69%	-	100	92	48	31
59 - Nord	7 067	60,5%	1 761	25%	939	53%	466	296	1 993	2 005	1 308
60 - Oise	1 067	61,5%	535	50%	364	68%	313	198	257	182	93
62 - Pas-de-Calais	753	55,9%	91	12%	43	47%	28	63	256	251	155
80 - Somme	641	60,1%	178	28%	113	63%	39	19	178	178	107
Total Région Hauts-de-France	9 811	60,3%	2 677	27%	1 536	57%	846	676	2 776	2 664	1 694

Attention :

Derrière ces chiffres se cache une pluralité de réalités selon les EPCI avec un impact plus ou moins important de la RO selon le territoire de gestion concerné :

- taux de réalisation par département de 12 à 50 % ;
- augmentation très importante nécessaire en 2024 et 2025 par rapport à 2022 – 2023 ;
- rattrapage à faire sur la proportion de PLAI.

3.1 – Objectifs partagés DHUP – ANRU

- Compte tenu des échéances du NPNRU et du reste à faire, nécessité de **prioriser la reconstitution de l'offre ANRU sur certains territoires** (notamment les grandes agglomérations) en articulant au mieux les financements de l'Agence et ceux du FNAP.
- Ambition traduite dans la déclinaison régionale des objectifs nationaux du FNAP, à traduire opérationnellement dans la programmation infra-régionale par territoire de gestion puis tout au long de l'année.
- Mobiliser autour de cet objectif l'ensemble des acteurs de la chaîne du financement et de production du logement social.

Mise en œuvre

- **Échange en CRHH** sur les modalités de cette priorisation.
- Veiller à **une bonne coordination des MMS** sur les territoires afin **d'éviter une concurrence des aides FNAP et ANRU** (si nécessaire faire remonter les difficultés éventuelles à la DHUP et l'ANRU).
- Inciter les territoires de gestion à dialoguer avec les organismes HLM et leurs associations régionales sur cette priorisation.

Suivi

- Les enquêtes perspectives et bottom-up initiées par la DHUP portent depuis deux ans sur les objectifs FNAP et RO.
- Le reporting info SIAP intègre la RO.

3.2 – Parc public : FNAP – ERBM

Grégory LAURENT

Responsable du pôle habitat construction
(DREAL)

3.2 – Bilan 2023 de la production de logements locatifs sociaux : données nationales

Région	PLAI	PLUS	PLS	TOTAL LLS hors ANRU	OBJECTIF FNAP	Taux de Réalisation LLS
Centre-Val de Loire	908	711	895	2 514	2 686	93,60%
Nouvelle-Aquitaine	3 235	3 891	1 739	8 865	10 082	87,93%
Bretagne	1 867	1 838	1 796	5 501	6 265	87,81%
Normandie	1 074	1 091	721	2 886	3 304	87,35%
Hauts-de-France	2 039	3 750	2 640	8 429	10 182	82,78%
Pays de la Loire	1 936	2 163	1 038	5 137	6 773	75,85%
Ile-de-France	6 607	4 449	7 468	18 524	25 235	73,41%
Auvergne-Rhône-Alpes	3 152	3 239	2 494	8 885	12 664	70,16%
Bourgogne-Franche-Comté	480	639	449	1 568	2 264	69,26%
Occitanie	2 747	3 686	2 023	8 456	12 242	69,07%
Grand Est	1 525	1 672	1 414	4 611	6 899	66,84%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 206	2 211	2 281	6 698	11 000	60,89%
Corse	71	39	0	110	404	27,23%
Somme :	27 847	29 379	24 958	82 184	110 000	74,71%

Au niveau national :

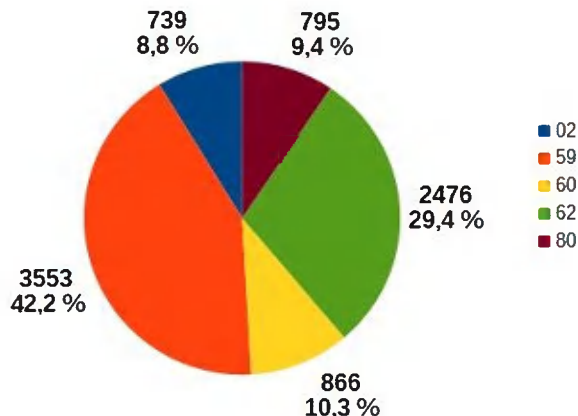
82 184 logements agréés au 22/01/2024
soit **75 % de l'objectif 2023** (110 000 LLS).

Région Hauts-de-France :

- **5^e région** en volume d'agréments et en taux de réalisation.
- Volume : **8 429 logements agréés.**
- Taux de réalisation / **objectif FNAP 2023 de 83 %** → **identique à 2022.**
- Taux de réalisation / **perspectives octobre 2023 (9 437 LLS) de 89 %.**

3.2 – Bilan 2023 des agréments de logements locatifs sociaux : données régionales

Répartition des agréments LLS 2023



Les départements du Nord et du Pas-de-Calais assurent respectivement plus de 42 % et 29 % des agréments des Hauts-de-France.

Les agréments diminuent dans 4 départements sur 5 :

- diminution modérée pour l'Aisne (- 7 %) et le Pas-de-Calais (- 4 %), moyenne pour le Nord (- 13 %), forte pour l'Oise (- 29 %) ;
- hausse de 10 % pour la Somme.

La situation diffère à l'échelle des territoires :

- **6 territoires progressent en 2023** : progressions échelonnées de + 10 % (CAPH) à + 119 % (CUD) ;
- **14 territoires sont en retrait par rapport à 2022** : baisses échelonnées de - 22 % (CA du Beauvaisis) à - 54 % (ARC).

3.2 – Bilan 2023 des agréments LLS : acquisition-amélioration

Production totale : **548 logements** produits en acquisition-amélioration en 2023, contre **535 en 2022**.

→ **Poursuite de la hausse des AA** et + haut niveau d'agrément depuis 2015.

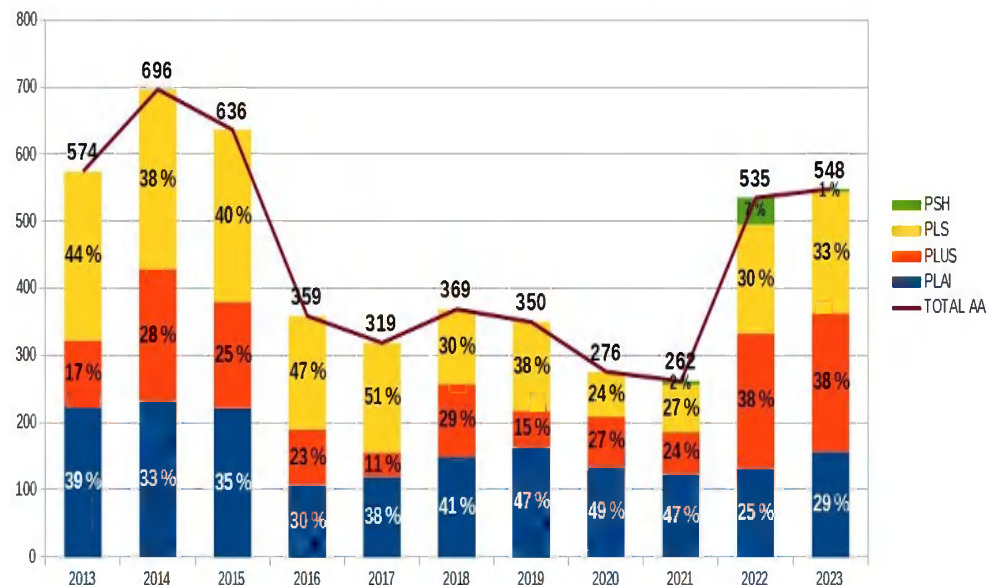
Répartition par produit : **28 % de PLAI, 38 % de PLUS, 33 % de PLS, 1 % de PSH**.

Nombre de logements bonifiés :

2023 : 352 PLAI et PLUS bonifiés dont 42 % de PLAI et 58 % de PLUS.

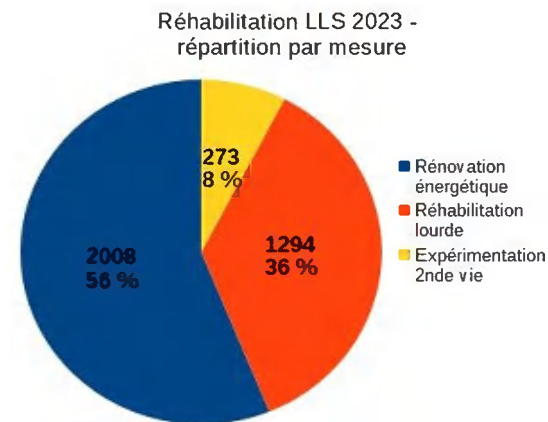
→ **hausse de 19 % du nombre de logements bénéficiaires du dispositif par rapport à 2022**.

Acquisitions-Améliorations
Répartition par produit - Période 2013-2023



3.2 – Bilan 2023 des réhabilitations de logements sociaux : données régionales

Bilan régional					
	Obj. FNAP	Persp CRHH oct 2023	Réalisé	% Ob. FNAP	% Persp CRHH
Rénovation énergétique	2670	2404	2008	75 %	84 %
Réhabilitation lourde	4046	2854	1294	32 %	45 %
Expérimentation 2nde vie	284	284	273	96 %	96 %
TOTAL	7000	5542	3575	51 %	65 %



- 3^e position nationale en nombre de logements réhabilités avec 3 575 logements.
- 27,4 M€ de subventions engagées.
- Taux de réalisation > **80 % pour la rénovation énergétique simple et l'expérimentation seconde vie** et < **50 % pour la réhabilitation lourde**.

3.2 – Programmation LLS 2024

Face au constat de la hausse constante des demandeurs en attente de logement social, l'État entend afficher des ambition fortes en matière de renouvellement et de développement du parc locatif social dans la région des Hauts-de-France par :

- la reconstitution de l'offre démolie dans le cadre des projets de renouvellement urbain (cf. objectif régional de l'ANRU de 2 776 RO en 2024) ;
- le maintien dans la durée d'une ambition d'atteinte d'un haut niveau de production neuve de logements locatifs sociaux (9 235 LLS).

3.2 – Programmation LLS 2024 : offre nouvelle

Cadre national :

- Objectifs FNAP : **7 969 LLS** (10 182 LLS en 2023) :
 - **2 470 PLAI** ;
 - **3 108 PLUS** ;
 - **2 391 PLS**.
- Enveloppe offre nouvelle (reliquats d'AE déduits) = **22 910 208 €**.
- Sous enveloppes intégrées à l'offre nouvelle :
 - **recyclage foncier = 3,4 M€** (bonus de 3 000 € / logement) ;
 - **pensions de famille et résidences sociales = 1,5 M€** (bonus de 3 250 € / logement).

3.2 – Programmation LLS 2024 : offre nouvelle

Ambition régionale : production de 9 235 LLS → répartition de 2 470 PLAI, 3 698 PLUS et 3 067 PLS.

Enveloppe offre nouvelle (hors AA) :

- Maintien des **forfaits PLAI de droit commun au même niveau que 2023** : 9 130 € / 6 452 € / 4 266 €.
- **Bonus pensions de famille / résidences sociales doublé par rapport au niveau national : 3 M€** soit **6 500 € / logement**.
- Financement des **PSH** désormais au niveau des forfaits PLAI de droit commun.
- Renouvellement de l'**appel à projets Matériaux Biosourcés : 500 000 €**.

Bonus Acquisitions-Améliorations :

- Ambition de production de **500 logements**.
- Dynamique de **soutien volontariste** – critères d'attribution définis dans la future circulaire AA 2024.
- Réserve disponible de **5,7 M€**.

3.2 – Programmation LLS 2024 : offre nouvelle

	PLAI	dont PF/RS/RA	PLUS	PLS	TOTAL	Dotation totale hors reliquats	En %
Aisne	196	0	271	205	672	554 302 €	7 %
Nord	1 170	68	1 637	1 219	4 026	7 143 592 €	44 %
Oise	190	18	302	429	921	1 232 718 €	10 %
Pas de Calais	627	167	1 059	653	2 339	4 717 366 €	25 %
Somme	287	82	429	561	1 277	2 115 846 €	14 %
TOTAL REPARTI	2 470	317	3 698	3 067	9 235	15 763 824 €	100 %
<i>Reliquats d'AE excédentaires</i>						1 476 536 €	
Réserve régionale						7 146 384 €	
<i>Dont solde bonus PF/RS</i>						955 500 €	
<i>Dont AAP MBS</i>						500 000 €	
<i>Dont réserve AA disponible</i>						5 690 884 €	

3.2 – Programmation LLS 2024 : autres dispositifs

PLAI Adaptés : 3,3 M€

- **Logements ordinaires** : entre 5 600 € et 13 980 € par logement.
- **Logements structure** : augmentation de la subvention : **7 480 €** pour atteindre le même niveau de financement qu'un PLAI adapté en logement ordinaire compte tenu du cumul avec le bonus PF/RS.

Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale : 206 020 €

- Besoins supplémentaires à remonter en cours d'année.

Démolition : 1,3 M€ affectés à l'appel à projet régional

- **334 démolitions** et subvention de **4 107 € / logement**.

3.2 – Parc social : rénovation énergétique et changement de vecteur

Cadrement national :

- Accompagnement des bailleurs sociaux aux enjeux de **rénovation énergétique et de décarbonation** de leur parc → **1,2 Mds € sur 3 ans.**
- **318 M€** pour l'aide à la **rénovation énergétique** du parc social en 2024.
→ **9 500 € / logement** pouvant notamment monter jusqu'à **19 000 € maximum** pour les **opérateurs MOI** ou les rénovations de **résidences sociales et pensions de famille.**
- **60 M€** pour le soutien aux travaux de **changement de vecteur** de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire en 2024 → **1 500 € / logement.**
- Enveloppe gérée sur le **BOP 135 hors FNAP.**

Échéances de répartition :

- Recensement des besoins en cours (enquête nationale – remontée en DREAL pour le 5 avril).
- Répartition par la DHUP sur la base des remontées de l'enquête pour la fin avril.
→ Répartition infra-régionale courant mai.
- Mise à jour des paramètres du SIAP permettant aux bailleurs de renseigner les dossiers pour la fin avril.

3.2 – Parc social : dispositif « seconde vie »

Pérennisation réglementaire du dispositif « seconde vie » sous forme de mesures fiscales

→ **Rechargement pour 25 ans des droits d'exonération à la TFPB :**

- logements achevés et agréés depuis au moins 40 ans ;
 - passage d'une classe DPE E, F ou G avant travaux à une classe A ou B après travaux ;
 - travaux importants de remise aux normes de sécurité, d'accessibilité et de qualité sanitaire.
- Instruction en cours de rédaction par la DHUP.

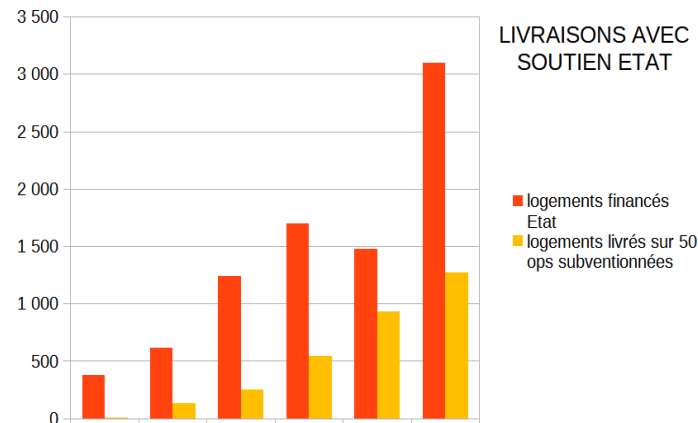
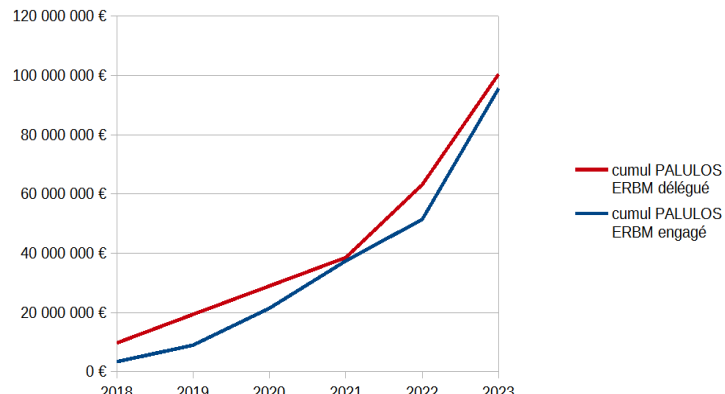
Débat et décision du CRHH

3.2 – ERBM : bilan et perspectives PALULOS

L'accélération des crédits État PALULOS s'est concrétisée en 2023

- ☑ 102 M€ euros PALULOS ERBM délégués depuis 2018
- 🏠 8 403 logements financés et 3 155 logements livrés depuis 2018

CUMUL MONTANTS PALULOS ERBM DELEGUES ET ENGAGES



3.2 – ERBM : des crédits supplémentaires en 2024

13 M€ d'AE au titre de la PALULOS ERBM 2024



Finalisation du financement
pour cinq opérations
4,1 M€ à ventiler sur 4 territoires dont une
opération dès le printemps 2024

Lancement de quelques opérations
nouvelles
8,9 M€ à subdéléguer à l'automne 2024



OPERATIONS EN COURS

EPCI	Commune	Cité	baillieur	tranche retenue	barème	estimation	année budgétaire
CAVM	Vieux Condé	Cité du Rieu	M&C	93	Accentuation 2022	1 492 000 €	2024
CAHC	Hénin-Beaumont	Cité Darcy	M&C	60	Fin 1 ^{er} triennal	1 032 000 €	2024
CALL	Grenay	Cité Belgique	M&C	39	Accentuation 2022	634 000 €	2024
DA	Dechy	Cite Croix de Pierre	M&C	25	Fin 1 ^{er} triennal	495 000 €	2024
DA	Roost-Warendin	Cité Orme	SIA	30	Accentuation 2022	420 000 €	2024

TOTAL

247

4 073 000 €

OPERATIONS NOUVELLES

EPCI	Commune	Cité	baillieur	tranche retenue
CAPH	Raismes	Lagrange	SIA	50
CALL	Noyelles-sous-lens	Cité Anchin (tr2)	MC	155
CALL	Noyelles-sous-lens	Cité Anchin (tr3)	MC	155
CABBALR	Auchel	Cité 5	MC	95
CABBALR	Calonne Ricouart	Cité 5	MC	131

TOTAL

586

3.3 – Parc privé : Anah – France rénov'

Lucie LAVOGIEZ

**Adjointe au responsable du pôle habitat construction
(DREAL)**

3.3 – Le parc privé en Hauts-de-France

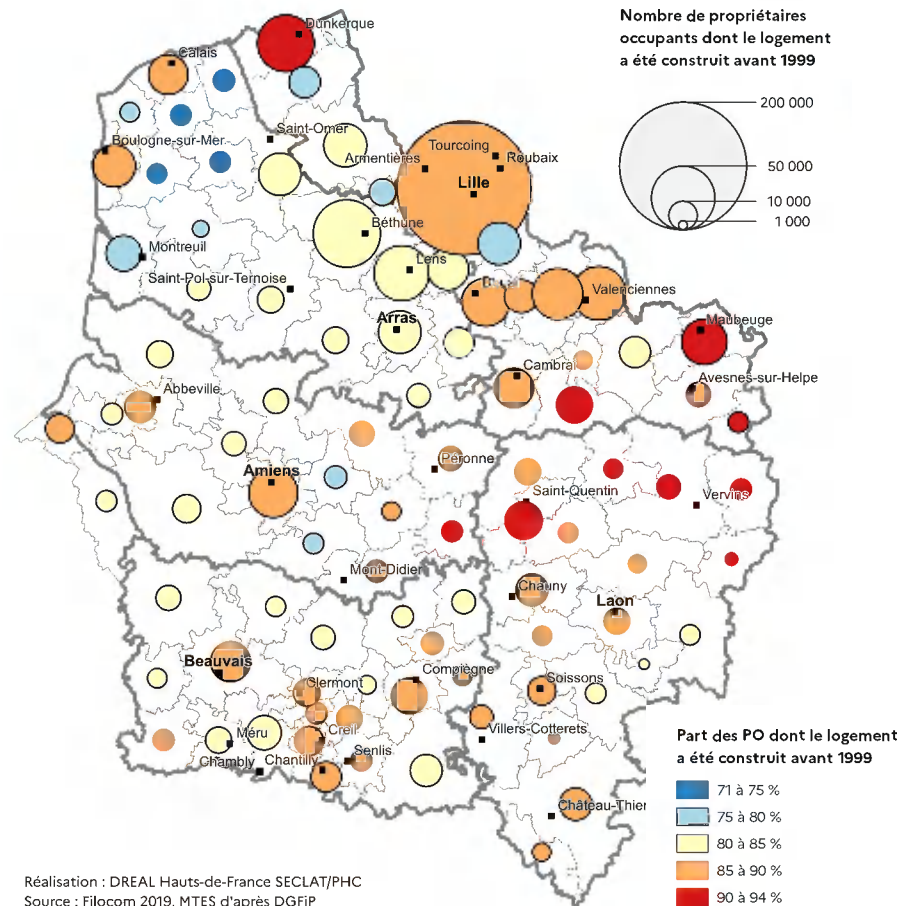
Un parc principalement de type individuel :

- 87 % de résidences principales (RP) en région, majoritairement de type individuel ;
- (72 % de RP individuelles contre 54 % au niveau national).

Un parc ancien :

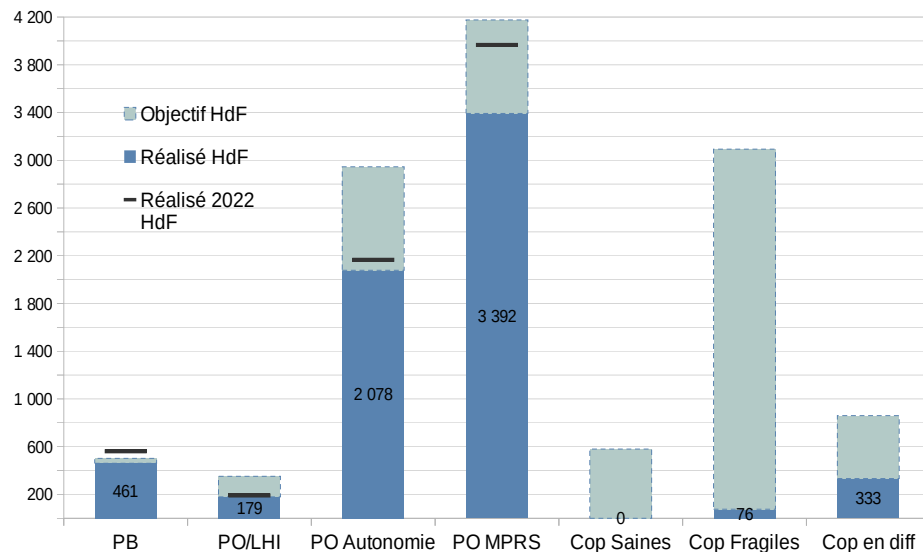
- 85,7 % des PO habitent un logement construit en 1998 ou avant ;
- moyenne nationale 80,2 %.

Plus de 36 % des ménages (PO) éligibles aux aides de l'Anah (32 % France entière).



3.3 – Bilan 2023 : aides déléguées

Après une année 2022 exceptionnelle, 2023 a été une année de transition :
Près de **92 millions d'€** distribués localement – pour intervenir sur **6 600 logements** :



Parc Privé - objectifs 2023 par priorité et réalisé

Des résultats en retrait par rapport à 2022, mais de façon moins prononcée qu'au niveau national, sauf pour les propriétaires bailleurs.

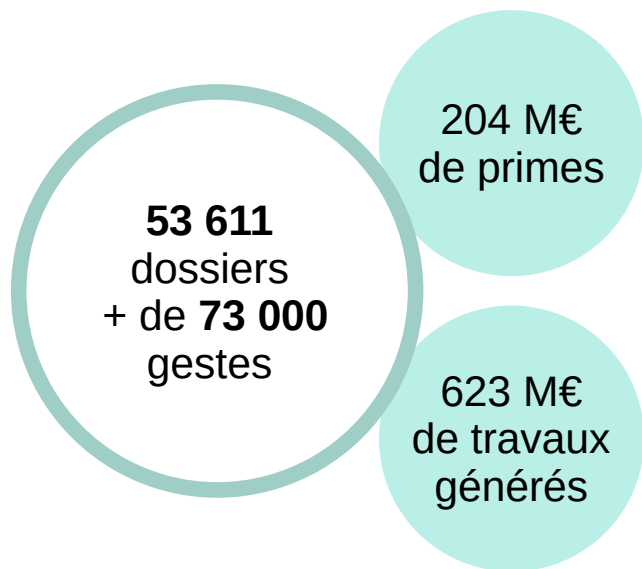
+ de 198 M€ de travaux générés en région (- 16 M€ par rapport à 2022).

Subvention moyenne de 12 248 €, toujours plus élevée qu'au niveau national (8 535 €), représentant 41 % du montant HT des travaux.

Absence de dynamique sur la rénovation des copropriétés saines et fragiles.



3.3 – Bilan 2023 : Ma Prime Rénov'



- Une majorité de dossiers à un seul geste.
- Ma Prime Rénov' représente en moyenne 36 % du montant des travaux (31 % en 2022).
- Une baisse du nombre de dossiers de l'ordre de 18 %, proche de la tendance nationale (16,6 %).

NB : 68 964 dossiers pour 91 065 gestes en 2022.

3.3 – Programmation Anah 2024

Contexte :

- Refonte des aides pour les propriétaires occupants, avec revalorisation des taux d'intervention et / ou des plafonds de travaux.



L'aide à la **rénovation énergétique**



L'aide à l'**adaptation** des logements



L'aide à la **réhabilitation** de logements dégradés

- Un budget et des ambitions en forte hausse.
- Déploiement du Service Public de la Rénovation Énergétique : refonte du modèle de contractualisation avec les collectivités territoriales.

➔ *Tour de France ANAH France Rénov' le 16 avril 2024 à Valenciennes.*

3.3 – Programmation Anah 2024

Une dotation régionale de 267,5 M€

→ En progression : + 109 %

→ Pour rénover 14 166 logements

- Très forte hausse des objectifs MPR, Parcours Accompagné et Ma PrimAdapt'.
- PB – objectifs définis pour le 1^{er} semestre – évolution du dispositif à venir.
- Ingénierie : une enveloppe Ingénierie Classique (10 M€) et une enveloppe Ingénierie MAR (14 M€) – non fongible.

	Objectifs 2023	Dotation initiale 2023	Objectifs 2024	Dotation initiale 2024
PB	561	11 625 147 €	152	3 171 784 €
PO LHI/TD/MPLD	191	11 761 176 €	250	11 400 000 €
PO Autonomie/MPA	2166	11 867 346 €	3455	20 039 000 €
MPR HMS/MPR PA	3966	62 853 440 €	6846	182 808 738 €
Copros en difficulté	-	2 474 150 €	-	4 177 867 €
MPR Copro Fragiles	2392	17 275 677 €	2769	20 999 404 €
MPR Copro Autres				
Ingénierie	-	10 212 091 €		24 915 470 €
Total		128 069 027 €		267 512 263 €

3.3 – Programmation 2024 : principes de répartition

Constitution d'une réserve régionale obligatoire de 10 % au moins.

Elle est constituée pour les Hauts-de-France :

- de l'enveloppe Copropriétés en difficulté ;
- de l'enveloppe Autres Copropriétés (MPR Copro et Copros fragiles) ;
- de la dotation Ingénierie MAR.

Elle sera mobilisée en fonction de l'avancée des projets.

→ **Montant total de la réserve régionale = 39 245 192 €.**

Sur toutes les autres priorités : PB, PO MPR PA, MPA, MPLD :

- proposition de pondération sur 50 % du réalisé 2023 et 50 % des perspectives remontées pour 2024 ;
- arbitrages en réunion de programmation DREAL / DDT(M).

3.3 – Programmation 2024 : répartition des objectifs et des crédits 2024

Débat et décision du CRHH

2024	PB	MPLD	MPR PA	MPA	Dotation travaux (M€)	Ingénierie (M€)	Dotation totale (M€)
Aisne	20	36	556	516	19,90	1,00	20,90
Nord	74	103	2991	1262	93,43	4,26	97,69
Oise	5	25	439	274	14,55	2,35	16,90
Pas-de-Calais	45	57	2149	1061	67,07	2,35	69,43
Somme	8	29	711	342	22,46	0,88	23,34
Objectifs régionaux	557	392	4640	3291			

Réserve régionale

+ 3,6 M € dédiés aux projets
d'humanisation des centres d'hébergement
(dotation 2023 = 500 000€)

...Ingénierie MAR		14,07	14,07
...MPR Copros (Saines et Autres)	21,00		21,00
...Copropropriétés dégradées	4,18		4,18
Total Région	242,59	24,91	267,51

3.4 – Région : parc social et privé

Cécile STREIFF

Responsable du service logement et habitat
au Conseil régional

3.4 – Région : l'engagement pour le renouveau du Bassin Minier (ERBM)

Financement de la rénovation énergétique des logements sociaux de 35 cités minières prioritaires avec une enveloppe régionale de 30 M€ sur 10 ans (2018 / 2028).

Bénéficiaires : SIA et Maisons & Cités.

Critères régionaux techniques et financiers :

- en base, atteinte de la performance énergétique de 130 kwh/m².an : 3 000 € ;
- bonification si atteinte du BBC (Bâtiment Basse Consommation), 104 kwh/m².an : 3 000 € ;
- bonification si restructuration lourde avec changement de typologie : 4 000 € ;
- bonification si utilisation d'éco-matériaux : 2 000 €.

3.4 – Éléments de bilan de l'ERBM fin 2023

1^{re} période 2018 / 2021 :

- 14 cités minières représentant 1 830 logements répartis sur 5 EPCI (CCCO, CALL, CAHC, CAPH, CAVM) ;
- 12 726 000 € de subventions attribuées.

2^e période 2022 / 2024 :

- 16 cités minières représentant 1 811 logements répartis sur 6 EPCI (CCCO, CALL, CAHC, CAD, CAPH et CAVM) dont 7 cités en tranche complémentaire ;
- 12 841 000 € de subventions attribuées.

Bilan global :

- 25 567 000 € attribués dont 14 089 200 € versés (55 %) ;
- 23 cités minières ;
- 3 641 logements réhabilités, dont 47 % livrés (2 065 logements).

Solde de l'enveloppe : 4 433 000 €

3.4 – Perspectives 2024 de l'ERBM

- ❑ **CP de février 2024** : 6 opérations validées :
 - ➔ Pour un total de **3 404 000 €** correspondants à 568 logements répartis sur 4 EPCI
 - Solde de l'enveloppe : 1 029 000 €.**

- ❑ **CP du 4 avril 2024** : 1 opération pour un montant de subvention estimée à **848 000 €** correspondant à 123 logements répartis sur 1 EPCI.
 - Consommation prévisionnelle : 29 819 000 €, soit 99,40 %** de l'enveloppe dédiée.
 - Représentant un total de :
 - ➔ **4 298** logements rénovés en **étiquette C** ;
 - ➔ **dont 3 866 en BBC Réno, soit 90 % des logements ;**
 - ➔ **et 41 en restructuration lourde (à peine 1 %).**

3.4 – Programme régional FEDER 2021 - 2027

Appel à projets 2023 « Rénovation énergétique du parc de logements locatifs sociaux »

→ Rappel des 4 objectifs :

- ❑ la massification (logements énergivores et intermédiaires) ;
- ❑ la réduction de l'empreinte carbone et environnementale de ces logements ;
- ❑ l'intégration d'énergies de récupération et renouvelables auto-consommées au bénéfice des locataires des logements ;
- ❑ l'amélioration de la qualité de vie des locataires des logements et la maîtrise des dépenses locatives.

3.4 – Programme régional FEDER 2021 - 2027

Appel à projets 2023 « Rénovation énergétique du parc de logements locatifs sociaux »

- 14 bailleurs ont répondu à l'AAP avant le 16 octobre 2023.
- 56 opérations déposées :
 - représentant 6 358 logements dont 3 618 en collectifs et 2 740 en individuels.

- ➔ Coût total éligible d'environ 158 M€ HT de travaux d'efficacité énergétique subventionnables.

3.4 – Programme régional FEDER 2021 - 2027

Appel à projets 2023 « Rénovation énergétique du parc de logements locatifs sociaux »

- ➔ **Phase 1** d'octobre à février 2024 : examen et analyse des critères d'éligibilité :
 - ❖ 3 opérations inéligibles ;
 - ❖ 2 dossiers complets ;
 - ❖ 51 dossiers à compléter au 19 février 2024.

- ➔ **Phase 2** de mars à septembre 2024 : analyse des dossiers complétés durant la phase 1, notation, classement et convention d'attribution.

3.4 – Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache (SAT) 2022 / 2024

- ➔ Délibération cadre adoptée en SP du 17 novembre 2022.
- ➔ Soutien aux opérations d'investissement correspondants à deux ambitions :
 - ❑ la performance énergétique des logements ;
 - ❑ l'inclusion sociale et urbaine relevant des enjeux observés sur le territoire à savoir :
 - l'inclusion sociale et urbaine ;
 - le remodelage de la ville et de son image, le soutien de l'installation des professionnels de santé.

3.4 – Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache (SAT) 2022 / 2024

➔ Bénéficiaires:

Promocil – Habitat du Nord – Clésence –
L'Avesnoise – Fourmies Habitat – Partenord – Opal
Habitat.

➔ Périmètre d'intervention :

Nord Arrondissement d'Avesnes : CA de Maubeuge
Val de Sambre – CC de Cœur de l'Avesnois – CC
Sud Avesnois – CC Pays de Mormal.

Aisne Arrondissement de Vervins : CC des Portes
de la Thiérache – CC de la Thiérache du Centre –
CC des Trois Rivières – CC de la Thiérache Sambre
et Oise.



3.4 – Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache (SAT) 2022 / 2024

→ Deux conditions d'éligibilité :

1) Pour la performance énergétique de qualité :

Pour l'ancien :

BBC RENO minimum (104kWh/m²/an) ;

sauf contraintes architecturales et patrimoniales Etiquette C 150kWh/m².

Pour le neuf :

Application RE2020 (réglementation en cours au dépôt du PC).

3.4 – Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache (SAT) 2022 / 2024

2) Pour l'inclusion sociale :

- Mixité structurelle : béguinage, mixité intergénérationnelle, tiers-lieux...
- Évolutivité / adaptabilité du logement : modularité / adaptabilité, adapté aux jeunes et âgés...
- Opération innovante à caractère social et urbain : intégrant la FIT, heures d'insertion professionnelles, foyers de jeunes travailleurs FJT, équipements spécifiques...

3.4 – Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache (SAT) 2022 / 2024

Autres critères :

- **calendrier de réalisation** : ordre de service délivré uniquement **entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024** ;
- **financement de l'opération** : aucun autre financement régional au regard des politiques structurelles ;
- une seule demande par bailleur ou 60 logements maximum.

3.4 – Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache (SAT) 2022 / 2024

Enveloppe régionale de 2 M€ :

- **6 500 € par logement BBC ou RE 2020** avec un caractère d'inclusion sociale et un OS respecté ;
- **+ 500 € de bonification** par logement **ÉCO MATÉRIAUX**.

Soit 7 000 € de subvention régionale / logement.

3.4 – Éléments de bilan PACTE Sambre Avesnois Thiérache 2 fin 2023

4 opérations accompagnées :

Nature de l'opération :

- 2 en construction neuve ;
- 2 en réhabilitation thermique.

Inclusion sociale :

- 3 en mixité intergénérationnelle (béguinage, évolutivité, adaptabilité) ;
- 1 à caractère social et urbain (insertion professionnelle, formation intégrée au travail).

Périmètre : 3 dans le Nord (CAMVS) et 1 dans l'Aisne (CCTSO).

3.4 – Éléments de bilan PACTE Sambre Avesnois Thiérache 2 fin 2023

Bailleur	Dépt	EPCI	Commune	Adresse	intitulé de l'opération	Réhabilitation / construction	Nbre de logts	nbre de logts BBC RENO	Sub logt	Nbrre de logts en Eco mat	Sub eco mat	Sub TOTALE	CP
PARTENORD	Nord	CAMVS	FERRIERE LA GRANDE	Rue Léonce Delens	Mixité intergénérationnelle béguinage + insertion sociale	Construction RE2020 VEFA	73	60	390 000 €	0	0	390 000 €	12/10/2023
CLESENCE	Aisne	CCTSO	GUISE	Chemin des oies Résidence GISOMPRES	Evolutivité/ adaptabilité au vieillessement	Réhabilitation thermique	39	39	253 500 €	39	19500 €	273 000 €	12/10/2023
SIGH	Nord	CAMVS	BACHANT	Rue de la Puissance	Mixité intergénérationnelle béguinage	Construction RE 2020 VEFA	73	12	78 000 €	0	0	78 000 €	30/11/2023
PROMOCIL	Nord	CAMVS	LOUVROIL	Résidence les Caravelles	Insertion professionnelle	Réhabilitation thermique	46	46	299 000 €	0	0	299 000 €	30/11/2023

Subventions accordées en 2023 : **1 040 000 €** :

- **157 logements financés BBC Réno** dont 72 en neufs et 85 en réhabilitation thermique (39 avec bonification éco-matériaux) ;
- **4 bailleurs concernés.**

3.4 – Perspectives 2024 PACTE Sambre Avesnois Thiérache 2

❑ CP du 8 février 2024 :

- 1 opération présentée par PROMOCIL pour un montant de **481 000 €** représentant **74 logements**.

Située dans le Nord, CAMVS, construction neuve avec un caractère innovant (insertion professionnelle)

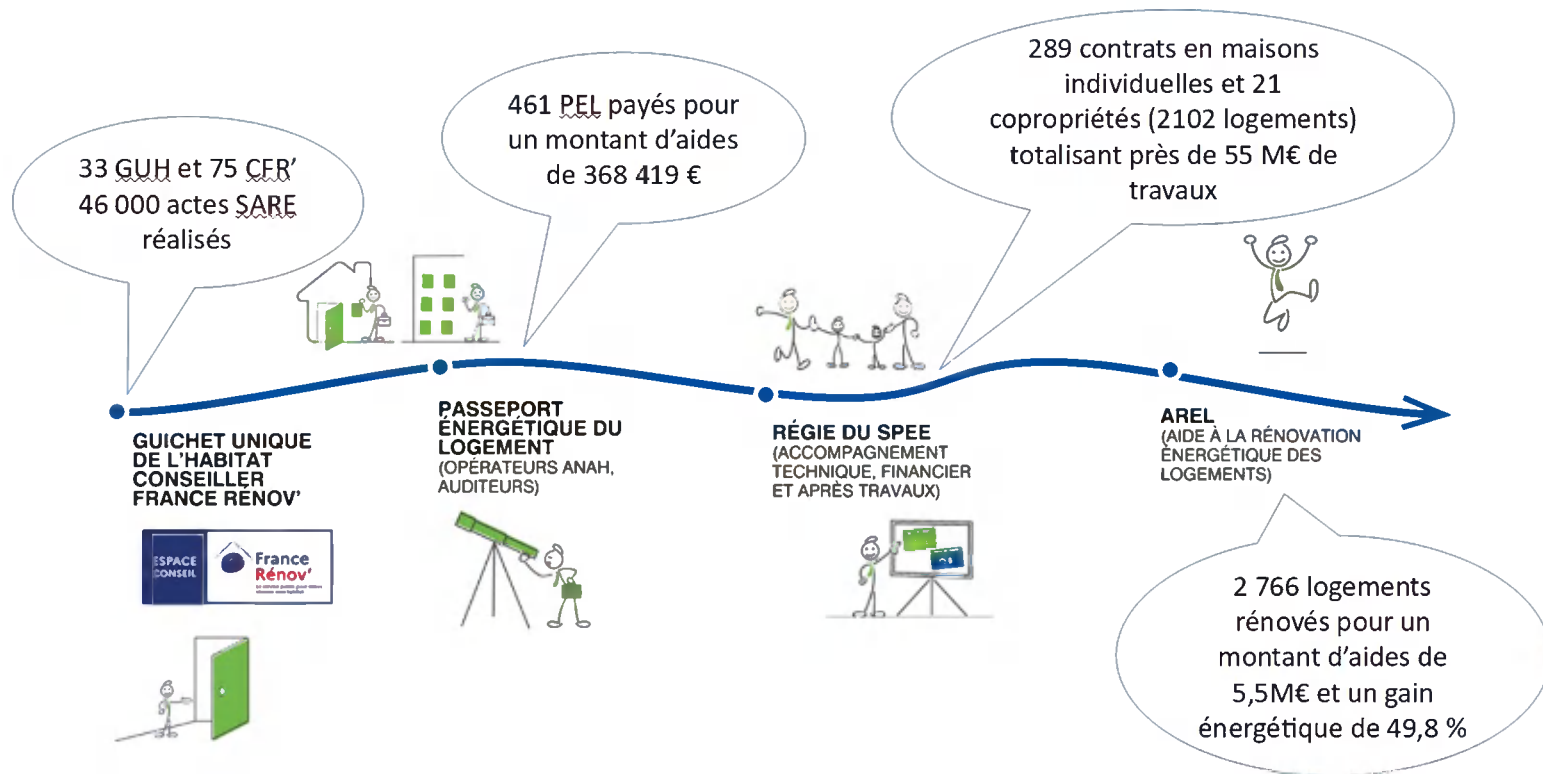
- ❑ **Consommation totale de l'enveloppe : 1 521 000 €, soit 76 %.**
- ❑ **231 logements financés** dont 146 logements neufs et 85 en réhabilitation thermique.

➔ **Solde disponible : 479 000 €**

3.4 – Perspectives 2024 PACTE Sambre Avesnois Thiérache 2

- ❑ État des demandes déposées sur PAS (plateforme de demande de subventions) :
 - ➔ **6 dossiers incomplets dont 2 bailleurs déjà bénéficiaires du dispositif ;**
 - ➔ **délai de complétude au 31 mars 2024.**

3.4 – Données 2023



3.5 – Action Logement Services

Louison VAESKEN

Directrice régionale adjointe
en charge des investissements



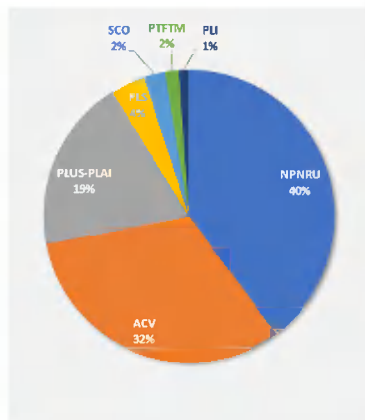
Bilan 2023 et orientations 2024

1 | BILAN 2023



3.5 – Bilan des financements PM 2023 : chiffres-clés

98,1 M€
engagés comptablement



RÉSERVATIONS

4 881 (DS + DU) droits de réservation négociés

- 4 334 DU (89 %), dont 627 DU sur les opérations neuves financées (14 %)
- 547 DS (11 %), structures collectives et NPNRU essentiellement

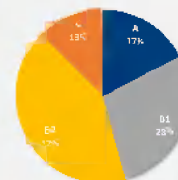


PRODUCTION D'UNE OFFRE LOCATIVE NOUVELLE

(hors reconstitution de l'offre NPNRU, réhabilitation, démolition, accession, acquisition foncière)

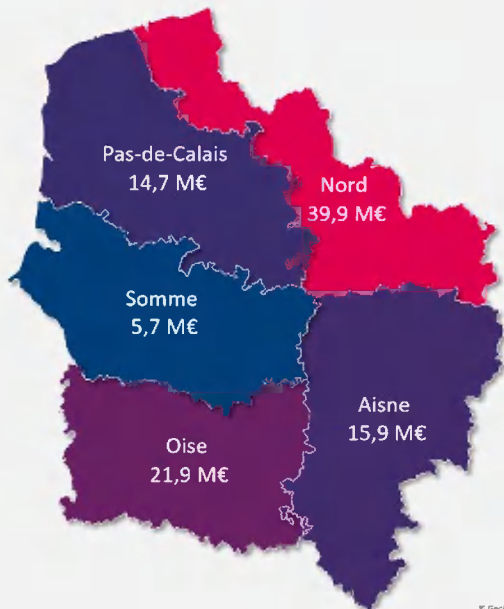
3 593 logements relevant d'opérations financées par ALS en 2023 dont

45 % en zones tendues (A et B1), 55 % en zones détendues (B2 et C)

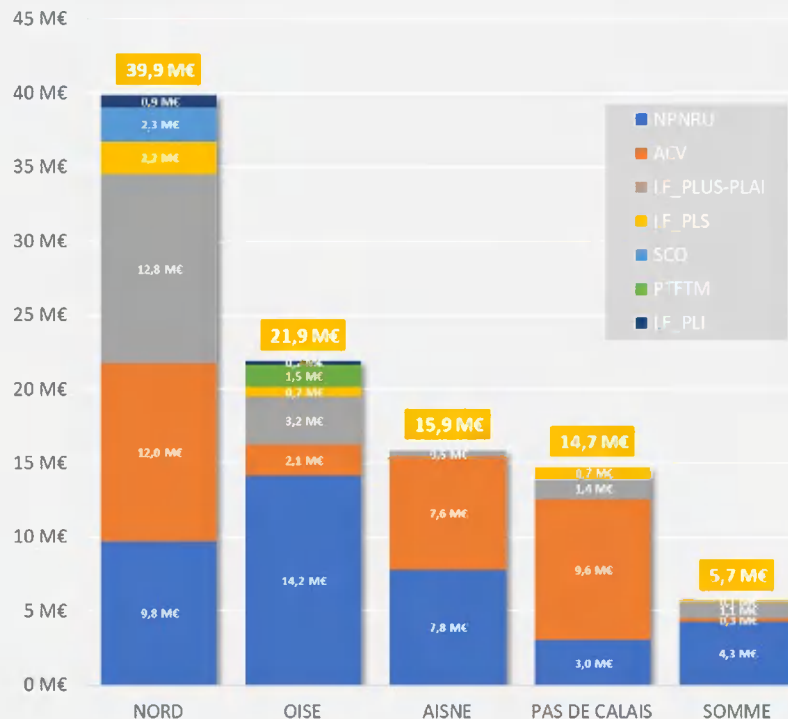


3.5 – Chiffres-clés 2023 par département

Engagements 2023 par département



Ann. Rég.
R. 100/2023, 10/10/2023



3.5 – Bilan des financements PM 2023 : focus ACV

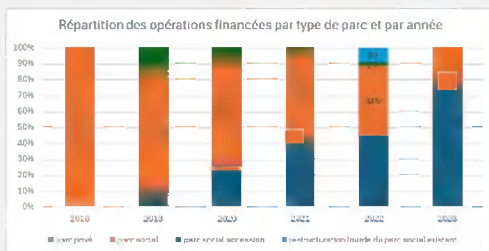
La région des Hauts-de-France contribue fortement à la dynamique du programme au niveau national

- **En 2023, 31,5 M€ engagés**, soit 17 % des engagements nationaux, dont :
 - 15 % en subvention
 - 69 % vers des opérations de production durable

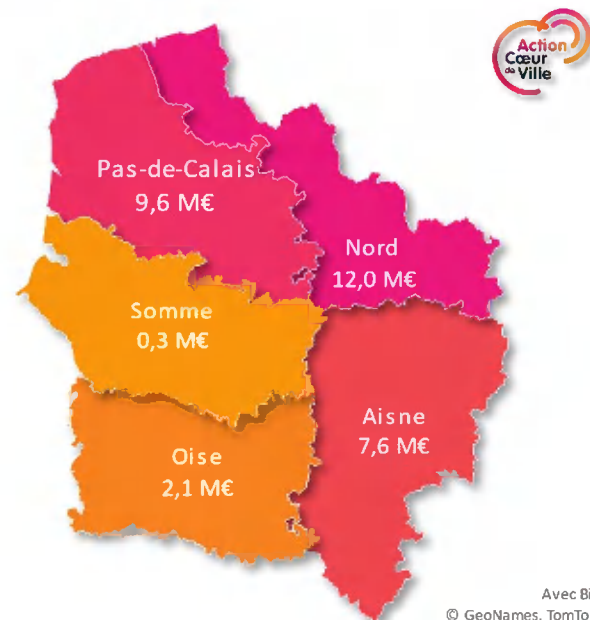
- **804 logements financés**

- **FOCUS ACV PARC PRIVE :**

73% des opérations financées en 2023 sont des opérations du parc privé



Répartition des financements engagés



3.5 – Stratégie RSE AL : ambition environnementale

En Hauts-de-France, **73 % des engagements** ont financé des opérations de production durable répondant aux ambitions du Groupe Action Logement en matière de RSE.

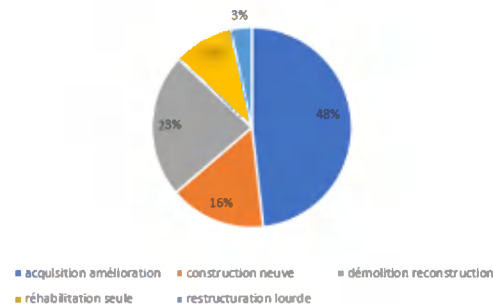
Priorité donnée aux Acquisitions améliorations (étiquette C)

qualification des opérations financées
2023 tout financement ALS



Zoom ACV :

Qualification de l'action, part des opérations, tout parc confondu, 2018-2023



Les opérations de production durable (OPD) doivent répondre aux exigences suivantes :

- Construction neuve : à minima RE 2020 avance de phase, ou label/certificat équivalent
- Acquisition/Amélioration : DPE projeté = C à minima

Appréciation faite sur la base des éléments déclarés par les bailleurs

2 | ENJEUX 2024



3.5 – Enjeux 2024

SOUTIEN DE LA PRODUCTION ABORDABLE ET DURABLE :

- **AMI DROIT COMMUN – ouverture plateforme mi-avril pour recueillir la programmation des bailleurs sociaux**

Priorité aux opérations lien emploi / logement

+ 50% des engagements ALS 2024 orientés vers des opérations de production durable.

- **AMI DOTATIONS FONDS PROPRES, TITRES PARTICIPATIFS ET SUBVENTIONS SUR LES OS 2024 (ouverture plateforme mi-avril)**
- **Poursuite des engagements sur les villes ACTION CŒUR DE VILLE : PARC PRIVE, PARC SOCIAL, ACCESSION SOCIALE**
- **Etude des opérations OFS – offre ALS dédiée**
- **Engagement des opérations NPNRU en lien avec l'accélération des chantiers**

Production d'un guide des financements à destination des bailleurs PM

Plateforme AMI :

<https://ami.actionlogement.fr/>

Directives AL :

<https://groupe.actionlogement.fr/nos-directives>

À venir : organisation d'un webinaire dédié sur les financements ALS 2024





**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Région
Hauts-de-France**

Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement
Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Comité régional de l'habitat et de l'hébergement 29 mars 2024